

Avis adopté

Séance plénière du 24 janvier 2023

Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée

Déclaration du groupe des Non-inscrits

Le groupe tient tout d'abord à saluer le travail remarquable de l'ensemble de la commission.

Les nombreux spécialistes que nous avons auditionnés lors de nos travaux sont unanimes : le marché français de la consommation de cannabis dans notre pays est l'un des plus élevés d'Europe.

Il y a là un paradoxe puisque notre pays a l'une des législations les plus strictes en matière de stupéfiant en Europe - détention, transport, usage, vente et trafic - alors même que nous constatons dans certains pays européens et internationaux, une volonté d'assouplissement des règles.

Depuis plus de trente ans, il s'est installé - massivement - sur notre territoire le trafic et la consommation de cannabis, sans que nous n'ayons pris la mesure de l'impact culturel, social et économique.

Nous l'avons même parfois développé en appliquant une politique répressive qui selon l'avis des experts ne fonctionne pas, voire même n'a jamais fonctionné.

Cette situation devient intenable et aucun des gouvernements successifs n'a réussi à la régler.

Nos dirigeants se sont montrés incapables de réguler ou de contrôler la consommation de cannabis sur notre territoire et le cannabis est devenu, l'un des stupéfiants les plus accessibles et le moins coûteux.

Nous nous réjouissons donc au sein de notre groupe que le CESE mette au centre du débat public et politique un produit stupéfiant qui perpétue l'inégalité, l'exclusion et l'injustice.

Car en effet, le constat est clair, le système adopté par notre pays pour lutter contre le trafic de cannabis, ne fait qu'illustrer l'inefficacité d'une politique basée sur la répression dans nos banlieues, campagnes, écoles...

Cependant et je le concède, l'approche choisie sera déterminante pour structurer le débat au sein de notre société car associé aux idées de fête, de détente et de convivialité, mais le cannabis, comme tous les autres stupéfiants ne pardonne pas.

Nous avons tous de près ou de loin connu un proche ou une famille brisée, ruinée, anéantie par le trafic ou la consommation de stupéfiants et il va donc falloir réussir avec les préconisations de cet avis et les précédents du Parlement à mettre ce sujet au centre du débat.

Cependant, bien que nous saluions le travail des rapporteurs, notre groupe regrette le manque de préconisations sur l'insertion professionnelle des jeunes, souvent mineurs, revendeurs de cannabis.

En effet, les jeunes intervenant dans la revente en jouant les petites mains et mules sont souvent isolées, parfois en errance et poussés par une certaine nécessité.

Nous n'excluons bien évidemment pas la dimension économique d'un tel engagement car il s'agit d'un moyen d'obtenir de l'argent facilement, certes mais synonyme aussi de dépendance financière de l'ensemble de leurs familles.

C'est également un moyen pour eux de se trouver une place sociale dans laquelle, ils se sentent valorisés, peuvent tromper l'ennui et combler le vide. Tout simplement, prendre une revanche sociale vis-à-vis d'un système dont ils sont exclus.

Ainsi donc, un allègement du système législatif, reviendrait donc pour ces jeunes à les amputer de sources de revenus facile en ayant comme conséquence de les pousser vers la grande délinquance. Un transfert des compétences dans le champ du licite ainsi qu'une insertion pour les plus jeunes dans le champ éducatif et professionnel sur le modèle de l'apprentissage et de l'alternance sont des pistes dont il serait dommage de faire l'économie, au moins d'une expérimentation.

Trop longtemps nous nous sommes efforcés à jouer au jeu du chat et de la souris entre trafiquant et forces de l'ordre épuisées et dépassées au détriment même d'une politique de prévention, de traitement et d'encadrement comme c'est le cas par exemple au Portugal avec des résultats encourageants, dont nous pourrions nous inspirer.

Le groupe n'a pas adopté de position commune.